20 NAT	05/06/92 Date du dépôt	N°	Pg. 1-1	U. 1

92087.5137

COMPTES ANNUELS

A1.

RAISON OU DENOMINATION SOCIALE : EUROPAGRI

Forme juridique : SPRL

Adresse : rue de la Thure **N° :** 135 **Bte :**

Code postal : 6560 **Commune :** ERQUELINNES

Registre RC **Lieu :** CHARLEROI **N° :** 154.059

Numéro de T.V.A. ou Numéro National 431.541.221

DATE 10/ 07 / 87 **du dépôt de l'acte constitutif OU du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.**

COMPTES ANNUELS approuvés par l'assemblée générale du 30 / 05 / 92

et relatifs à l'exercice couvrant la période du 01 / 01 / 91 **au** 31 / 12 /91

Exercice précédent du 01 / 01 / 90 **au** 31 / 12 /90

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement : oui / non *

LISTE COMPLETE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et localité) et fonction au sein de l'entreprise des ADMINISTRATEURS, GERANTS ET COMMISSAIRES

GERANT: DEVIERE Jean Marie, rue de la Thure 135, 6560 ERQUELINNES

(éventuellement suite page)

Nombre de pages déposées : 11 **(normalisées :** 11 **; non normalisées :** 0 **)**

Numéros des pages normalisées, non déposées parce que sans objet : A6 A10 A14

Signature (nom et qualité) **Signature (nom et qualité)**

DEVIERE J-M
Gérant

* Biffer ce qui ne convient pas.

31050 XL 10-12-90 © Banque Nationale de Belgique.

NAT 20	GR	Date du dépôt	Pages	L F	ZONE RESERVEE CN	P	T	No File 2087.5138	Page 1 9
T.V.A.	431.541.221								A 2.

1. BILAN APRES REPARTITION

ACTIF	Codes	Exercice	Exercice précédent
		(en francs)	
ACTIFS IMMOBILISES	20/28	**553.166**	**797.510**
I. Frais d'établissement	20		
II. Immobilisations incorporelles (ann. I, A)	21	330.000	390.000
III. Immobilisations corporelles (ann. I, B)	22/27	223.166	407.510
A. Terrains et constructions	22		
B. Installations, machines et outillage	23	88.166	227.510
C. Mobilier et matériel roulant	24	135.000	180.000
D. Location-financement et droit similaires	25		
E. Autres immobilisations corporelles	26		
F. Immobilisations en cours et acomptes versés	27		
IV. Immobilisations financières (ann. I, C et II)	28		
ACTIFS CIRCULANTS	29/58	**1.915.338**	**2.214.559**
V. Créances à plus d'un an	29		
A. Créances commerciales	290		
B. Autres créances	291		
VI. Stocks et commandes en cours d'exécution	3	635.000	960.000
A. Stocks	30/36	635.000	960.000
B. Commandes en cours d'exécution	37		
VII. Créances à un an au plus	40/41	283.372	589.156
A. Créances commerciales	40	283.372	364.156
B. Autres créances	41		225.000
VIII. Placements de trésorerie (ann. II)	50/53		252.060
IX. Valeurs disponibles	54/58	996.966	413.343
X. Comptes de régularisation	490/1		
TOTAL DE L'ACTIF	20/58	2.468.504	3.012.069

92087.5139

T.V.A.	431.541.221

A 3.

	Codes	Exercice	Exercice précédent
		(en francs)	
PASSIF			
CAPITAUX PROPRES	10/15	**426.423**	**424.576**
I. Capital (ann. III)	10	750.000	750.000
A. Capital souscrit	100	750.000	750.000
B. Capital non appelé (-)	101		
II. Primes d'émission	11		
III. Plus-values de réévaluation	12		
IV. Réserves	13		
A. Réserve légale	130		
B. Réserve indisponibles	131		
1. Pour actions propres	1310		
2. Autres	1311		
C. Réserves immunisées	132		
D. Réserves disponibles	133		
V. Bénéfice reporté	140		
Perte reportée (-)	141	(323.577)	(325.424)
VI. Subsides en capital	15		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
VII. Provisions pour risques et charges (ann. IV)	16		
DETTES	17/49	**2.042.081**	**2.587.493**
VIII. Dettes à plus d'un an (ann. V)	17	1.444.445	1.555.556
A. Dettes financières	170/4	1.444.445	1.555.556
1. Etablissements de crédit, dettes de location-financement et assimilées	172/3	1.444.445	1.555.556
2. Autres emprunts	174/0		
B. Dettes commerciales	175		
C. Acomptes reçus sur commandes	176		
D. Autres dettes	178/9		
IX. Dettes à un an au plus (ann. V)	42/48	597.636	1.003.442
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42	111.111	261.104
B. Dettes financières	43		
1. Etablissement de crédit	430/8		
2. Autres emprunts	439		
C. Dettes commerciales	44	128.869	378.273
1. Fournisseurs	440/4	128.869	378.273
2. Effets à payer	441		
D. Acomptes reçus sur commandes	46		
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	45	46.601	3.010
1. Impôts	450/3	46.601	3.010
2. Rémunérations et charges sociales	454/9		
F. Autres dettes	47/48	311.055	361.055
X. Comptes de régularisation	492/3		28.495
TOTAL DU PASSIF	10/49	2.468.504	3.012.069

92087.5140

T.V.A. 431.541.221

A 4.

2. COMPTE DE RESULTATS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
		(en francs)	
I. Produits et charges d'exploitation	70	1.469.934	1.183.016
Chiffre d'affaires — mentions			
Approvisionnements, marchandises; services et biens divers — facultatives	60/61	1.103.950	711.176
A.B. Marge brute d'exploitation (solde positif)	70/61	365.984	471.840
Marge brute d'exploitation (solde négatif) (-)	61/70		
C. Rémunérations, charges sociales et pensions (ann. VI, 2) (-)	62		(50.000)
D. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles (-)	630	(244.344)	(244.344)
E. Réd. de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerc. (dotations -, reprises +)	631/4		
F. Provisions pour risques et charges (dotations -, utilisations et reprises +)	635/7		
G. Autres charges d'exploitation (-)	640/8	(4.800)	(8.912)
H. Charges d'expl. portées à l'actif au titre de frais de rest. (+)	649		
Bénéfice d'exploitation (+)	70/64	**116.840**	**168.584**
Perte d'exploitation (-)	64/70		
II. Produits financiers	75	15.583	16.503
Charges financières (-)	65	(133.244)	(143.006)
Bénéfice courant avant impôts (+)	70/65		**42.081**
Perte courante avant impôts (-)	65/70	(821)	
III. Produits exceptionnels	76		2
Charges exceptionnelles (-)	66		
Bénéfice de l'exercice avant impôts (+)	70/66		**42.083**
Perte de l'exercice avant impôts (-)	66/70	(821)	
IV. Impôts sur le résultat (-)(+)	67/77	2.668	(1.762)
Bénéfice de l'exercice (+)	70/67	**1.847**	**40.321**
Perte de l'exercice (-)	67/70		
V. Prélèvements sur les réserves immunisées (+)	78		
Transfert aux réserves immunisées (-)	68		
Bénéfice de l'exercice à affecter (+)	(70/68)	**1.847**	**40.321**
Perte de l'exercice à affecter (-)	(68/70)		
AFFECTATIONS ET PRELEVEMENTS			
A. Bénéfice à affecter	70/69		
Perte à affecter (-)	69/70	(323.577)	(325.424)
1. Bénéfice de l'exercice à affecter	70/68	1.847	40.321
Perte de l'exercice à affecter (-)	68/70		
2. Bénéfice reporté de l'exercice précédent	790		
Perte reportée de l'exercice précédent (-)	690	(325.424)	(365.745)
B. Prélèvements sur les capitaux propres	791/2		
C. Affectations aux capitaux propres (-)	691/2		
1. au capital et aux primes d'émission	691		
2. à la réserve légale	6920		
3. aux autres réserves	6921		
D. 1. Bénéfice à reporter (-)	693		
2. Perte à reporter	793	323.577	325.424
E. Intervention d'associés (ou du propriétaire) dans la perte	794		
F. Bénéfice à distribuer (-)	694/6		
1. Rémunération du capital	694		
2. Administrateurs ou gérants	695		
3. Autres allocataires	696		

T.V.A. 431.541.221

3. ANNEXE

I. ETAT DES IMMOBILISATIONS

	A. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (rubrique 21 de l'actif)		B. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (rubrique 22/27 de l'actif)		C. IMMOBILISATIONS FINANCIERES (rubrique 28 de l'actif)	
	Codes	(En francs)	Codes	(En francs)	Codes	(En francs)
a) VALEUR D'ACQUISITION						
Au terme de l'exercice précédent	8019	600.000	8159	921.720	8355	
Mutations de l'exercice :						
. Acquisitions, y compris la production immobilisée	8029		8169		8365	
. Cessions, désaffectations et retraits (−)	8039	( )	8179	( )	8375	( )
. Transferts d'une rubrique à une autre (+)(−)	8049		8189		8385	
. Autres mutations (+)(−)					8386	
Au terme de l'exercice	8059	600.000	8199	921.720	8395	
b) PLUS-VALUES						
Au terme de l'exercice précédent			8209		8405	
Mutations de l'exercice :						
. Actées			8219		8415	
. Acquises de tiers			8229		8425	
. Annulées (−)			8239	( )	8435	( )
. Transférées d'une rubrique à une autre (+)(−)			8249		8445	
Au terme de l'exercice			8259		8455	
c) AMORTISSEMENTS ET REDUCTIONS DE VALEUR (−)						
Au terme de l'exercice précédent	8069	210.000	8269	514.210	8465	
Mutations de l'exercice :						
. Actés	8079	60.000	8279	184.344	8475	
. Repris car excédentaires (−)	8089	( )	8289	( )	8485	(
. Acquis de tiers	8099		8299		8495	
. Annulés à la suite de cessions, désaffectations et retraits (−)	8109	( )	8309	( )	8505	(
. Transférés d'une rubrique à une autre (+)(−)	8119		8319		8515	
Au terme de l'exercice	8129	270.000	8329	698.554	8525	
d) MONTANTS NON APPELES (−)						
Au terme de l'exercice précédent					8535	
Mutations de l'exercice (+)(−)					8545	
Au terme de l'exercice					8555	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE (a) + (b) − (c) − (d)	8139	330.000	8339	223.166	8565	

92087 .5142

T.V.A. 431.541.221

A 7

III. ETAT DU CAPITAL

	Codes	Montants *(en francs)*	Nombre d'actions
A. CAPITAL SOCIAL			
1. Capital souscrit (rubrique 100 du passif)			
— Au terme de l'exercice précédent	8700	750.000	XXXXXXXXXXXXXXXXX
— Modifications au cours de l'exercice :			
— Au terme de l'exercice	8701	750.000	XXXXXXXXXXXXXXXXX
2. Représentation du capital			
Catégories d'actions			

	Codes	1 Montant non appelé *(rubrique 101)*	2 Montant appelé, non versé
		(en francs)	
B. CAPITAL NON LIBERE			
Actionnaires redevables de libération			
(suite éventuellement page)			
TOTAL	871		

	Codes	1 Montant du capital détenu *(en francs)*	2 Nombre correspondant d'actions
C. ACTIONS PROPRES détenues par			
— la société elle-même	872		
— ses filiales	873		
D. ENGAGEMENTS D'EMISSION D'ACTIONS			
(montants en francs)			
1. Suite à l'exercice de droits de CONVERSION			
. Montant des emprunts convertibles en cours	8740		
. Montant du capital à souscrire	8741		
. Nombre maximum correspondant d'actions à émettre . . .	8742		
2. Suite à l'exercice de droits de SOUSCRIPTION			
. Nombre de droits de souscription en circulation	8745		
. Montant du capital à souscrire	8746		
. Nombre maximum correspondant d'actions à émettre . . .	8747		
E. CAPITAL AUTORISE NON SOUSCRIT *(en francs)*	8751		

	Codes	1 Nombre de parts	2 Nombre de voix qui y sont attachées
F. PARTS NON REPRESENTATIVES DU CAPITAL	876		
dont : — détenues par la société elle-même	877		
— détenues par les filiales	878		

92087.5143

A8.

T.V.A. 431.541.221

IV. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES, *en francs*

Ventilation de la rubrique 16 du passif si celle-ci représente un montant important.

Exercice

V. ETAT DES DETTES, *en francs*

A. VENTILATION DES DETTES A L'ORIGINE A PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DUREE RESIDUELLE

	Code	DETTES		
		1 échéant dans l'année *(rubrique 42)*	2 ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	3 ayant plus de 5 ans à courir
			(rubrique 17)	
TOTAL	891	111.111	555.555	888.890

B. DETTES GARANTIES
(comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)

	Codes	DETTES (OU PARTIE DES DETTES) GARANTIES PAR	
		1 les pouvoirs publics belges	2 des **sûretés réelles** constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise
Dettes financières	892		
1. Etablissements de crédit, dettes de location-financement et assimilées	89		
2. Autres emprunts	90		
Dettes commerciales	898		
1. Fournisseurs	899		
2. Effets à payer	900		
Acomptes reçus sur commandes	901		
Dettes fiscales, salariales et sociales	902		
1. Impôts	903	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	
2. Rémunérations et charges sociales	904		
Autres dettes	905		
TOTAL	906		

C. DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES, *en francs* (rubrique 45 du passif)

	Codes	Exercice
Dettes **échues** envers		
a) des administrations fiscales	9072	
b) l'Office National de Sécurité Sociale	9076	

31050 XL 06-10-87 © Banque Nationale de Belgique.

92087.51144

T.V.A. 431.541.221

A9.

VI. PERSONNEL ET FRAIS DE PERSONNEL, *en francs*, sauf 1

	Codes	Exercice
1. Effectif moyen du personnel	9090	1
2. Frais du personnel (rubrique 62)		
a) Rémunérations et avantages sociaux directs	620	NEANT
b) Cotisations patronales d'assurances sociales.	621	
c) Primes patronales pour assurances extra-légales.	622	
d) Autres frais de personnel.	623	
e) Pensions	624	

VII. RESULTATS FINANCIERS, *en francs*

	Codes	Exercice	Exercice précédent
A. Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats (rubrique 75)			
. en capital	9125		
. en intérêts	9126		
B. Intérêts portés à l'actif.	6503		
C. Montant de l'escompte à charge de l'entreprise sur la négociation de créances (effets de commerce, factures et autres créances)	653		

VIII. DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN, *en francs*

	Codes	Exercice
Garanties personnelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements de tiers.	9149	
dont :		
— effets de commerce cédés par l'entreprise sous son endos.	9150	

	Codes	Exercice	
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres		**pour surêté de dettes et engagements**	
		1 de l'entreprise	2 de tiers
. Hypothèques :			
.. valeur comptable des immeubles grevés	916		
.. montant de l'inscription.	917		
. Gage sur fonds de commerce :			
.. montant de l'inscription.	918		
. Gages sur d'autres actifs :			
.. valeur comptable des actifs gagés	919		
. Sûretés constituées sur actifs futurs :			
.. montant des actifs en cause	920		

Litiges importants et autres engagements importants

 © Banque Nationale de Belgique.

92087.5145

A 11

T.V.A. 431.541.221

RESUME DES REGLES D'EVALUATION

I. Principes généraux

Les règles d'évaluation sont établies conformément aux dispositions du chapitre II de l'arrêté royal du 8 octobre 1976 relatif aux comptes annuels des entreprises.

En vue d'assurer l'image fidèle, il a été dérogé aux règles d'évaluation prévues dans cet arrêté dans les cas exceptionnels suivants :
NEANT

Ces dérogations se justifient comme suit :

;

ces dérogations influencent de la façon suivante le patrimoine, la situation financière et le résultat avant impôts de l'entreprise :

Les règles d'évaluation [ont] [n'ont pas] été modifiées dans leur énoncé ou leur application par rapport à l'exercice précédent ; dans l'affirmative, la modification concerne :

;

et influence [positivement] [négativement] le résultat de l'exercice avant impôts à concurrence de F.

Le compte de résultats [a] [n'a pas] été influencé de façon importante par des produits ou des charges imputables à un exercice antérieur ; dans l'affirmative, ces résultats concernent :

Les chiffres de l'exercice ne sont pas comparables à ceux de l'exercice précédent en raison du fait suivant :

[Pour que la comparaison soit possible, les chiffres de l'exercice précédent ont été redressés sur les points suivants] [Pour comparer les comptes des deux exercices, il faut tenir compte des éléments suivants] :

A défaut de critères objectifs, l'estimation des risques prévisibles, des pertes éventuelles et des dépréciations mentionnés ci-dessous, est inévitablement aléatoire :

Autres informations requises pour que les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'entreprise : NEANT

II. Règles particulières

Frais d'établissement :

Les frais d'établissement sont immédiatement pris en charge sauf les frais suivants qui sont portés à l'actif :

31050 XL 10-12-90 © Banque Nationale de Belgique.

T.V.A. 431.541.221

Frais de restructuration :

Au cours de l'exercice, des frais de restructuration [ont] [n'ont pas] été portés à l'actif ; dans l'affirmative, cette inscription à l'actif se justifie comme suit :

Immobilisations incorporelles :

Le montant à l'actif des immobilisations incorporelles comprend F de frais de recherche et de développement. La durée d'amortissement de ces frais et du goodwill [est] [n'est pas] supérieure à 5 ans ; dans l'affirmative, cette durée se justifie comme suit :

Baux de ferme supérieurs à 5 ans

Immobilisations corporelles :

Des immobilisations corporelles [ont] [n'ont pas] été réévaluées durant l'exercice ; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit :

Amortissements actés pendant l'exercice :

Actifs	Méthode L *(linéaire)* D *(dégressive)* A *(autres)*	Base NR *(non réévaluée)* R *(réévaluée)*	Taux en % Principal Min - Max	Taux en % Frais accessoires Min - Max
1. Frais d'établissement				
2. Immobilisations incorporelles	L	NR	10	
3. Bâtiments industriels, administratifs ou commerciaux *				
4. Installations, machines et outillage *	L	NR	20	
5. Matériel roulant *	L	NR	20	
6. Matériel de bureau et mobilier *				
7. Autres immobilisations corporelles				

Excédent des amortissements accélérés pratiqués, déductibles fiscalement, par rapport aux amortissements économiquement justifiés :

— montant pour l'exercice : 0 F.

— montant cumulé pour les immobilisations acquises à partir de l'exercice prenant cours après le 31 décembre 1983 : 0 F

Immobilisations financières :

Des participations [ont] [n'ont pas] été réévaluées durant l'exercice ; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit :

* Y compris les actifs détenus en location-financement ; ceux-ci font, le cas échéant, l'objet d'une ligne distincte.

31050 XL 10-12-90 © Banque Nationale de Belgique.

T.V.A. 431.541.221

Stocks :

Les stocks sont évalués à leur valeur d'acquisition calculée selon la méthode (à mentionner) du prix moyen pondéré, Fifo, Lifo, d'individualisation du prix de chaque élément, ou à la valeur de marché si elle est inférieure :

1. Approvisionnements : FIFO
2. En-cours de fabrication - produits finis :
3. Marchandises : Individualisation (bétail)
4. Immeubles destinés à la vente :

Fabrications :

— Le coût de revient des fabrications [inclut] [n'inclut pas] les frais indirects de production.

— Le coût de revient des fabrications à plus d'un an [inclut] [n'inclut pas] des charges financières afférentes aux capitaux empruntés pour les financer.

En fin d'exercice, la valeur de marché du total des stocks dépasse d'environ % leur valeur comptable. *(Ce renseignement ne doit être mentionné que si l'écart est important).*

Commandes en cours d'exécution :

Les commandes en cours sont évaluées [au coût de revient] [au coût de revient majoré d'une quotité du résultat selon l'avancement des travaux].

Dettes :

Le passif [comporte des] [ne ~~comporte pas de~~] dettes à long terme, non productives d'intérêt ou assorties d'un taux d'intérêt anormalement faible : dans l'affirmative ces dettes ~~[font]~~ [ne font pas] l'objet d'un escompte porté à l'actif.

Devises :

Les avoirs, dettes et engagements libellés en devises sont convertis en F.B. sur les bases suivantes :

Les écarts de conversion des devises sont traités comme suit dans les comptes annuels :

Conventions de location-financement :

Pour les droits d'usage résultant de conventions de location-financement qui n'ont pas été portés à l'actif *(article 46bis, §§ 1 et 4 de l'arrêté royal du 8 octobre 1976)*, mentionner :

a) les redevances et loyers afférents à l'exercice se sont élevés :
   — pour les locations-financement de biens mobiliers à : F.
   — pour les locations-financement de biens immobiliers à : F.

b) les redevances et loyers afférents aux exercices ultérieurs s'élèvent :
   — pour les locations-financement de biens mobiliers à : F.

31050 XL 10-12-90 © Banque Nationale de Belgique.